

<b>Numéro de dossier :</b> 1104400074	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>	Adopter le Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM), situé au 1650 et 1750, avenue Cedar, en vertu de l'article 89 paragraphe 5 de la Charte de la Ville de Montréal, lequel remplace le Règlement 08-012

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

L'accord de développement convenu en 2008 entre la Ville et le CUSM demeure pertinent pour l'encadrement optimal et la mise en valeur du site. Toutefois, le contenu de cet accord nécessite certaines modifications compte tenu des changements apportés au projet d'agrandissement de l'Hôpital général. Ainsi, il serait opportun que cet accord ainsi qu'une indication des modifications qui y sont proposées soient présentés lors de la consultation publique sur les projets de règlements (présent projet et modification du Plan d'urbanisme) de manière à montrer l'ensemble des outils d'encadrement du projet d'agrandissement de l'Hôpital.

**Numéro de certificat (ou note)**

<p><b>Responsable de l'intervention</b>          Claude DAUPHINAIS          Architecte préposé à la planification  <b>Tél. :</b> 872-2697  <b>Date:</b> 2011-02-01</p>	<p><b>Endossé par:</b>          Isabelle DUMAS          Chef de division          Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie  <b>Tél. :</b>872-3953  <b>Date d'endossement:</b> 2011-02-01</p>
--	--

**Numéro de dossier :** 1104400074